

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** DUAL GRAIN

**Type(s) de produit:** TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

**Numéro de l'autorisation:** BE2018-0024

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** BE-0019560-0000

## Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	4
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	4
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	4
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	4
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	5
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	6
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	6
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	6
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	6
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	7
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	7
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	7
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	7
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	8
4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques	9
4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	9
4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	9

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	9
4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	9
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	10
5.1. Consignes d'utilisation	10
5.2. Mesures de gestion des risques	10
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers	10
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	10
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales	11
6. Autres informations	11

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

Belgique DUAL GRAIN
Belgique BROMA KILL
Belgique GRAIN BM 25

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

<b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b>	Nom	LODI S.A.S.
	Adresse	Parc d'Activités des Quatre Routes 35390 Grand Fougeray France
<b>Numéro de l'autorisation</b>	BE2018-0024	
<b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>	BE-0019560-0000	
<b>Date de l'autorisation</b>	24/04/2013	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	28/12/2022	

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

<b>Nom du fabricant</b>	Lodi S.A.S.
<b>Adresse du fabricant</b>	Parc d'activités des Quatre Routes 35390 Grand Fougeray France
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Parc d'activités des Quatre Routes 35390 Grand Fougeray France

### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	12 - Bromadiolone
<b>Nom du fabricant</b>	Pelgar International Limited
<b>Adresse du fabricant</b>	Unit 13 Newman Lane Industrial Estate GU34 2QR Alton Royaume-Uni
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Unit 13 Newman Lane Industrial Estate GU34 2QR Alton Royaume-Uni

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Bromadiolone	3-[3-(4'-Bromo[1,1'-biphenyl]-4-yl)-3-hydroxy-1-phenylpropyl]-4-hydroxy-2H-1-benzopyran-2-one	Substance active	28772-56-7	249-205-9	0.0025

### 2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

<b>Mention de danger</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
<b>Conseils de prudence</b>	Ne pas respirer les poussières. Consulter un médecin en cas de malaise. Éliminer le récipient dans les circuits de collecte appropriés.

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

### 4.1 Description de l'utilisation

#### Utilisation 1 - Souris – grand public – intérieur

<b>Type de produit</b>	TP14 - Rodenticides
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Ne s'applique pas aux rodenticides.
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Mus musculus-House mouse-Adultes & Juveniles
<b>Domaine d'utilisation</b>	Intérieur Usage en intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application des appâts -  Appât prêt à l'emploi (en sachets) à appliquer dans des postes d'appâtage sécurisés appropriés
<b>Taux et fréquences d'application</b>	25g d'appât par poste d'appâtage. Si plus d'un poste d'appâtage est nécessaire, la distance minimale entre deux postes doit être 2 à 5 mètres. - - - Inspecter les postes d'appâtage au moins tous les 2 à 3 jours au début du traitement puis une fois par semaine par la suite, afin de vérifier la consommation et l'état des postes d'appâtage, et de retirer les éventuels cadavres de rongeurs. Renouveler l'appât si nécessaire
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Grand public (non professionnel)
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	Conditionnement maximum de 50 g  Grains de 25 g de produits conditionnés dans des sachets individuels en polyéthylène (PE) ou en polypropylène (PP).  Les sachets sont ensuite conditionnés dans :  - boîtes d'appât pré-remplies en polychlorure de vinyle (PVC), PP ou polystyrène (PS) de 25 g emballées dans des fourreaux en carton. ;

- boîtes d'appât pré-remplies en PVC, PP ou PS de 50 g emballées dans un étui en carton ;

- sachet de 25 g et 50 g emballés dans un étui en carton ;

- boîtes ou seaux en plastique en PP ou PE de 25 et 50 g ;

boîtes en métal de 25 et 50 g.

#### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Inspecter les postes d'appâtage au moins tous les 2 à 3 jours au début du traitement puis une fois par semaine par la suite, afin de vérifier la consommation et l'état des postes d'appâtage, et de retirer les éventuels cadavres de rongeurs. Renouveler l'appât si nécessaire

#### 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

/

#### 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

/

#### 4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

#### 4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

## 4.2 Description de l'utilisation

### Utilisation 2 - Mulots - grand public - Intérieur

<b>Type de produit</b>	TP14 - Rodenticides
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Ne s'applique pas aux rodenticides.
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Apodemus sylvaticus-Field mouse-Adults & Juveniles
<b>Domaine d'utilisation</b>	Intérieur  Intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi en sachets à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés
<b>Taux et fréquences d'application</b>	50 g d'appât par station d'appât. Si plus d'un poste d'appâtage est nécessaire, la distance minimale entre deux postes doit être 2 à 5 mètres. - - - -
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Grand public (non professionnel)
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	Conditionnement maximum de 150 g.  Grains de 25 g de produits conditionnés dans des sachets individuels en polyéthylène (PE) ou en polypropylène (PP). Les sachets sont ensuite conditionnés dans : - boîtes d'appât pré-remplies en polychlorure de vinyle (PVC), PP ou polystyrène (PS) de 25 g emballées dans des fourreaux en carton ; - boîtes d'appât pré-remplies en PVC, PP ou PS de 50 g emballées dans un étui en carton ; - sachet en PP ou PE de 25 g et 50 g emballés dans un étui en carton ; - boîtes ou seaux en plastique en PP ou PE de 25 et 50 g ; boîtes en métal de 25 et 50 g.

#### 4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 5 à 7 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs.



Recharger le poste d'appâtage si besoin.

#### 4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

/

#### 4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

/

#### 4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

#### 4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

### 4.3 Description de l'utilisation

#### Utilisation 3 - Rats – grand public – intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non applicable aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-Brown rat-Adultes & Juveniles
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts -  Appât prêt à l'emploi (en sachets) à appliquer dans des postes d'appâtage sécurisés appropriés

**Taux et fréquences d'application**

50 à 100g d'appât par poste d'appâtage. Si plus d'un poste d'appâtage est nécessaire, la distance minimale entre deux postes doit être 5 à 10 mètres. - - -  
-

**Catégorie(s) d'utilisateurs**

Grand public (non professionnel)

**Dimensions et matériaux d'emballage**

Conditionnement maximum de 150 g

Grains de 25, 50 et 100 g de produits conditionnés dans des sachets individuels en PP ou en PE.

Les sachets sont ensuite conditionnés dans :

- boîtes d'appât pré-remplies en PVC, PP ou PS de 50 et 100 g emballées dans des fourreaux en carton ;
- boîtes d'appât pré-remplies en PVC, PP ou PS de 50, 100, et 150 g emballées dans des étuis en cartons
- Sachet de 50, 75, 100, 125 et 150 g emballés dans un étui en carton ;
- boîtes ou seau en plastique de 50, 75, 100,125 et 150 g ;
- boîtes en métal de 50, 75,100, 125 et 150 g.

**4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques**

Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs.  
Recharger le poste d'appâtage si besoin.

**4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques**

/

**4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

/

**4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

/

#### 4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

#### 4.4 Description de l'utilisation

##### Utilisation 4 - Rats – grand public – extérieur et autour des bâtiments

<b>Type de produit</b>	TP14 - Rodenticides
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Non applicable aux rodenticides.
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Rattus norvegicus-House rat-Adultes & juveniles
<b>Domaine d'utilisation</b>	Extérieur extérieur et autour des bâtiments
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi (en sachets) à appliquer dans des postes d'appâtage sécurisés appropriés
<b>Taux et fréquences d'application</b>	50 à 100g d'appât par poste d'appâtage. Si plus d'un poste d'appâtage est nécessaire, la distance minimale entre deux postes doit être 5 à 10 mètres. - - - -
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Grand public (non professionnel)
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	Conditionnement maximum de 150 g Grains de 25, 50 et 100 g de produits conditionnés dans des sachets individuels en PP ou en PE. Les sachets sont ensuite conditionnés dans : - boîtes d'appât pré-remplies en PVC, PP ou PS de 50 et 100 g emballées dans des fourreaux en carton ; - boîtes d'appât pré-remplies en PVC, PP ou PS de 50, 100, et 150 g emballées dans des étuis en cartons

- sachet de 50, 75, 100, 125 et 150 g emballés dans un étui en carton ;
- boîtes ou seau en plastique de 50, 75, 100,125 et 150 g ;
- boites en métal de 50, 75,100, 125 et 150 g.

#### 4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Disposer les postes d'appâtage dans des lieux où ils ne sont pas susceptibles d'être inondés.  
Renouveler les appâts mouillés ou souillés.  
Inspecter les postes d'appâtage 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, afin de vérifier la consommation et l'état des postes d'appâtage, et de retirer les éventuels cadavres de rongeurs. Renouveler l'appât si nécessaire.

#### 4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

/

#### 4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

/

#### 4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

#### 4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

## 5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

### 5.1. Consignes d'utilisation

- Lire et suivre les informations concernant le produit, les informations contenue dans une notice éventuelle fournie avec le produit ou disponible dans les points de vente
- Avant toute utilisation de produit rodenticide, les méthodes existantes de lutte non chimiques (ex. des pièges) doivent être envisagées
- Éviter la concurrence alimentaire en retirant la nourriture accessibles aux rongeurs (ex, céréales ou déchets alimentaires). Par contre, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement, afin de ne pas perturber la population de rongeurs. Cela risquerait en effet de diminuer l'acceptabilité de l'appât par les rongeurs.
- Disposer les postes d'appâtage à proximité immédiate de l'activité des rongeurs (ex., lieux de passage, nids, zones d'alimentation, trous, terriers, etc.).
- Lorsque cela est possible, fixer les postes d'appâtage au sol ou à d'autres structures.
- Ne pas ouvrir les sachets individuels contenant l'appât
- Placez les postes d'appâtage hors de la portée des enfants, des oiseaux, des animaux de compagnie, des animaux domestiques et autres animaux non cibles.
- Placez les postes d'appâtage à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces susceptibles d'entrer en contact avec ceux-ci.
- Ne placez pas les postes d'appâtage près des systèmes d'irrigation ou d'évacuation des eaux où là où ils peuvent entrer en contact avec de l'eau.
- Lors de l'utilisation du produit, ne pas manger, boire ou fumer. Après toute manipulation, se laver les mains et la peau exposée au produit
- Retirer les appâts non consommés et les postes d'appâtage en fin de traitement

### 5.2. Mesures de gestion des risques

- Envisager des mesures préventives telles que le colmatage de trous, ou le retrait de toute nourriture ou boisson concurrente afin d'améliorer la consommation de l'appât et réduire la probabilité de ré-infestation.
- Ne pas utiliser d'anticoagulants comme appâts permanents (ex. pour éviter une nouvelle infestation ou détecter l'activité des rongeurs).
- L'utilisation de ce produit devrait éliminer les rongeurs sous 35 jours. L'étiquette et la notice doivent clairement recommander la marche à suivre en cas qu'en cas de manque d'efficacité suspecté à la fin du traitement (c'est-à-dire si une activité de rongeurs est toujours observée). L'utilisateur sera invité à consulter le fournisseur du produit ou applicateur hygiéniste professionnel.
- Rechercher et retirer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum à chaque inspection des stations d'appâtage
- Éliminer les cadavres de rongeurs conformément à la réglementation locale en vigueur [les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

### 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance active anticoagulante. En cas d'ingestion, les symptômes peuvent être retardés et peuvent inclure des saignements de nez et des gencives. Dans les cas les plus graves, des ecchymoses et du sang dans les selles et l'urine peuvent apparaître.
- Antidote: Vitamine K1 administrée uniquement sous contrôle médical / vétérinaire.
- En cas d'exposition cutanée, rincer la peau avec de l'eau, puis laver avec de l'eau et du savon.
- En cas d'exposition des yeux, rincer les yeux avec un rince-oeil ou de l'eau, garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes.
- En cas d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette du produit. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal.
- Les postes d'appâtage doivent être étiquetées avec les mentions suivantes: «ne pas déplacer ou ouvrir»; "Contient un rodenticide"; «Nom du produit ou numéro d'autorisation»; «Substance active » et «en cas d'accident, appeler le centre anti-poison [0032 (0) 70245245]».
- Dangereux pour la faune.

### 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale [l'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée]. L'usage de gants est recommandé

## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. conserver l'emballage fermé et à l'abri de la lumière directe du soleil.
- Stocker dans des lieux inaccessibles aux enfants, aux oiseaux, aux animaux de compagnie et des animaux domestiques.
- Durée de conservation : 2 ans

## 6. Autres informations

- En raison de leur mode d'action différé, les rodenticides anticoagulants agissent en 4 à 10 jours après l'ingestion
- Les rongeurs peuvent véhiculer des maladies. Ne pas manipuler de cadavres de rongeurs à mains nues, utiliser des gants ou des pinces afin de les éliminer
- Ce produit contient un agent amérisant et un colorant